

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 décembre 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, maire.

En exercice : 11

Présents : 06

Absents : 05

Votants : 06

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, AINOZ Jean-Louis, BOURGEOIS-ROMAIN Florent.

Date de la convocation :

02/12/2025

Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Secrétaire : SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Délibération 2025-12D07 – Convention pour la réalisation de la prestation de service « gestion de l'accueil du jeune enfant en séjour touristique » Année 2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler pour cette saison d'hiver (22 décembre 2025 au 27 mars 2026) la convention avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale Arlysère pour la réalisation de la prestation de service « gestion de l'accueil du jeune enfant en séjour touristique » à la garderie « Les P'tits malins ».

Il donne lecture du projet de convention qui en fixe les modalités d'exécution, étant précisé que l'ouverture de la garderie est prévue du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Approuve la convention à intervenir avec le CIAS Arlysère pour la réalisation de la prestation de service « gestion de l'accueil du jeune enfant en séjour touristique », pour l'année 2026, soit du 22 décembre 2025 au 27 mars 2026.
- Autorise le maire à signer cette convention et toute pièce afférente.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire
Christophe RAMBAUD

